autolaveuse

onyx 43b Li

- Machine autotractée accompagnée
- Type d'alimentation 24V/40Ah
- Rendement horaire théorique 105min
- Largeur de nettoyage 430mm
- Réservoirs solution / récupération 23/23 l
- Brosse du disque 1x430 mm
- Pression sur brosse 35kg
- Vitesse de la brosse 150 tours/min

ÉQUIPEMENT DE SÉRIE

Batterie au lithium

OPTIONAL

Système Ozone

Une liberté de mouvement maximale avec l'Onyx 43b Li. Équipée d'une **batterie lithium** avec **recharge rapide**, cette machine combine la praticité de l'Onyx 43b avec une autonomie encore plus grande. La fonction de séchage en marche arrière permet de travailler de manière plus **fluide et sans interruption**, garantissant des sols immédiatement secs et sûrs. Le choix parfait pour ceux qui recherchent une monobrosse sècheuse professionnelle capable d'**optimiser le temps de travail** et de **réduire la consommation.**

Sous réserve de modifications techniques

DONNÉES TECHNIQUES

Producteur :
Floorpul NV

Siège social :
Generaal Deprezstraat 10A
8530 Harelbeke
West-Vlaanderen - Belgique

Productivité théorique :	1500 m²/h
Largeur suceur :	510 mm
Moteur des brosses :	450 Watt
Pente surmontable :	2%
Moteur d'aspiration :	300 Watt
Dépression à l'aspiration :	82 mbar
Dimensions de la machine : (avec suceur)	L : 793 mm W : 480 mm H : 600 mm
Poids de la machine : (avec piles)	65 kg
Logement des batteries :	L : 207 mm W : 346 mm H : 210 mm
Classe :	I
Degré de protection :	IP 23

BIEN-ÊTRE et CONFORT POUR L'OPÉRATEUR

Niveau de pression acoustique Lpa
(conformément à l'annexe DD IEC/EN 60335-2-72)

70 db (A)

Niveau de vibration de la main
(conformément à l'annexe EE IEC/EN 60335-2-72)

1,21 m/s²

DÉCLARATIONS

Machines conformes aux normes de sécurité et de qualité requises par la norme européenne en vigueur et accompagnées d'une déclaration de conformité CE.

Machines conformes au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques.

Machines réalisées avec des composants conformes aux directives 2011/65/EU et 2015/863 (RoHS), qui limitent l'utilisation de substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.